

Les SDF et le CPAS

Jean-Claude Peto ;
contribution au
travail de
l'atelier 1.

1. Rapprocher la psychologie et les modes d'action des SDF et des CPAS

Le SDF vit dans le présent. Il a deux grandes préoccupations :

- comment trouver de l'argent pour pouvoir boire et manger ? (Ou comment trouver à boire et à manger ?) ;
- comment trouver un lieu un peu protégé pour dormir ? (Eventuellement comment trouver des couvertures et des vêtements adéquats pour avoir chaud ?).

Il a d'autre part des difficultés à se situer dans le temps et donc à respecter des rendez-vous précis. Il ne sait pas quel jour on est et encore moins l'heure. Les soucis immédiats priment sur tout. Il est souvent fatigué et dort le jour.

En général il a perdu sa carte d'identité il y a déjà longtemps (depuis des années...) et ne dispose d'aucun document qui prouve son identité.

Moins, Le Ligueur



Le CPAS a comme préoccupations :

- comment identifier la personne qui demande le minimex ?
- comment avoir la certitude qu'il ne le touche pas déjà ailleurs ou qu'il n'a pas déjà d'autres moyens de subsistance ?

Possède-t-il le moindre lot de terrain ou une petite maison quelque part ?

- rendez-vous à heure fixe ou jour fixe avec attente longue, la plupart du temps le matin.

Ces préoccupations sont parfaitement contradictoires et incompatibles. D'où, malgré la loi Onkelinx, il existe beaucoup de personnes qui « préfèrent » rester SDF sans inscription aucune plutôt que de faire des démarches qui leur paraissent longues et compliquées, voire impossibles.

2. Le montant du minimex

Il est impossible de vivre avec le seul minimex sans réduire son train de vie à celui d'un ascète.

Mais d'autres soulignent qu'il est impossible de l'augmenter parce que les ressources de l'Etat ne sont pas infinies, parce qu'on dégoûtera des personnes de travailler avec pour rétribution le salaire barémique minimum.

Comment réunir ces deux points de vue et trouver un compromis ?

Je chiffrerai le budget minimum comme suit :

Loyer	11.000
Électricité, gaz, eau	3.000
Nourriture	8.000
Vêtements	1.700
Déplacements	2.500
Hygiène, santé	3.000
« Luxe » (cigarettes, boissons, culture)	3.000
Total :	32.200

Pour la 2^{ème} personne, il faut ajouter de 13.340 à 17.500 FB. (logement plus grand, consommation dans les différentes rubriques).

Il est clair qu'en province les loyers peuvent être inférieurs. Les autres dépenses restent égales. Le salaire le plus faible net doit s'élever actuellement de 33.000 à 35.000 FB pour un emploi plein temps.

Comment faire pour que les deux types de revenus soient compatibles ?

Allocation universelle et marché

Actuellement, il existe une tendance à mettre en débat la relation travail-revenu. Cette idée est basée sur le fait qu'il est de moins en moins acceptable, dans le monde actuel, que l'existence quotidienne d'un citoyen comme les conditions d'exercice de sa citoyenneté soient tributaires du fonctionnement d'un marché de l'emploi par ailleurs de plus en plus contraignant.

1. Diminuer la contrainte de réalité

L'allocation universelle peut paraître être une méthode élégante de contribuer à la résorption d'un certain volant du chômage, d'éradiquer radicalement l'exclusion, d'émanciper l'individu sans entamer la solidarité sociale, ni la liberté individuelle. Elle permettrait de diminuer les contraintes de la réalité marchande et d'ouvrir des portes sur l'épanouissement personnel.

Actuellement, plusieurs écoles s'affrontent encore quant à l'idée de l'allocation universelle.

Philippe Van Parijs estime qu'il est juste que chacun bénéficie d'une rente pour les ressources initiales communes dont les hommes ont été privés lors du passage de l'état de nature à l'état de civilisation.

Pour Yolande Bresson, le versement inconditionnel d'un revenu minimum à chaque citoyen se justifie par contre par le fait même d'exister et parce que l'insécurité d'existence inhibe les initiatives indispensables à la créativité et à la production de richesse qui en découle. Elle suggère que le montant de l'allocation universelle soit lié à cette production de richesse pour inciter l'individu à travailler et à ne pas se contenter du minimum d'existence.

Certains autres souhaitent subordonner le versement d'un revenu d'existence à certaines conditions préalables. Alain Caille considère que chaque société doit fournir à ses membres de quoi exister. En échange, la société peut attendre de ses membres un minimum d'initiatives et de production. Bernard Erne et Jean-Louis Laville sont favorables à une économie « plurielle » dont le marché ne serait qu'une composante. Pour cela, ils envisagent une intervention rénovée de l'Etat social soutenant le développement d'un secteur alternatif (fonder pour chacun un espace

d'intégration sociale, complémentaire de l'intégration par l'emploi; faciliter l'avènement d'un secteur d'activités désintéressées et non rémunérées). Dans la même ligne, ils souhaitent que le législateur accorde une certaine reconnaissance sociale au volontariat.

2. Le point de vue de Jean-Marc Ferry (ULB)

Jean-Marc Ferry relie sa réflexion sur l'allocation universelle à la réalité économique et sociale d'aujourd'hui. L'allocation universelle doit libérer l'individu de la contrainte d'un travail aliénant, doit redistribuer plus également les richesses produites par la collectivité et approfondir l'égalité en droit et en dignité des citoyens. Pour lui, l'allocation universelle est un revenu social primaire distribué également de façon inconditionnelle à tous les citoyens majeurs de la communauté politique de référence.

Par « communauté politique de référence », il pense au cadre de l'Union Européenne pour amortir au mieux les impacts inflationnistes qui résulteraient d'une injection de pouvoir d'achat dans le circuit économique. En effet, l'allocation universelle engendrerait une hausse substantielle du pouvoir d'achat des ménages à faible revenu et augmenterait leur propension à consommer. L'allocation universelle instaurée au niveau de l'Union Européenne permettrait de renforcer l'idée d'une Europe sociale et d'une citoyenneté européenne par rapport à une idée européenne essentiellement mercantile.

Par « citoyens majeurs », Jean-Marc Ferry considère que tous les citoyens de L'Union Européenne recevraient un revenu dès leur accession à la majorité. L'attribution de l'allocation universelle aux seuls citoyens de l'Union Européenne vise à éviter une ruée de l'étranger vers l'Union Européenne avec tous les risques que cela comporterait.

Par « revenu social primaire distribué de manière égalitaire et inconditionnelle », il faut entendre que le riche banquier recevrait l'allocation universelle de la même manière que le sans-abri ou la femme au foyer. L'allocation universelle entrerait cependant dans la composition du revenu brut et donc imposable. Dans ce cadre, l'allocation universelle

Synthèse d'un article publié dans la « Lettre mensuelle socio-économique » de février 99, Bulletin du Conseil Central de l'économie; auteur de la synthèse : Serge Van Israël ; contribution au travail de l'atelier 1.

remplacerait un certain nombre d'autres allocations sociales en vigueur (allocations de chômage, allocations familiales pour enfants majeurs). Elle engendrerait aussi une augmentation des recettes fiscales via la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques. Elle engendrerait également une réduction des coûts administratifs de fonctionnement (suppression de la gestion des conditions d'obtention des allocations actuelles). D'une manière générale, il semblerait que le coût financier net de l'opération serait inférieur à son coût brut apparent (influence indirecte sur les coûts de la santé, de la sécurité, de l'aide sociale et de l'assistance publique, etc ...).

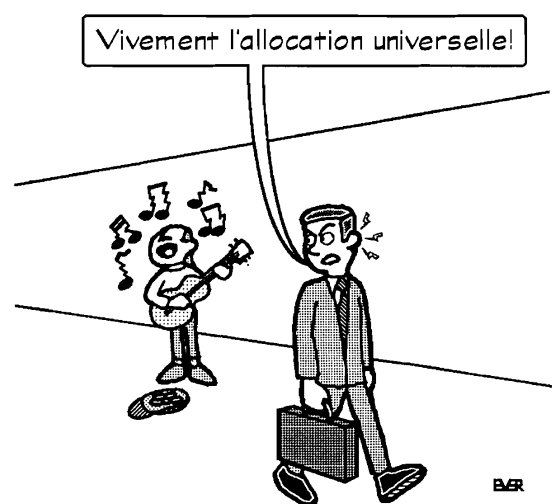
Pour Ferry, il y a place, dans le droit au travail, pour l'idée d'une liberté positive. Celui qui souhaite participer à la production n'est pas condamné à être un demandeur d'emploi. Il peut aussi grâce à l'allocation universelle être un offreur de travail. Il peut plus facilement choisir son activité et mieux définir ce qui est socialement utile comme activité.

Le dilemme classique entre soumission au marché ou assistance de l'Etat ne rend pas l'individu libre. Le droit inconditionnel à un revenu renforce par contre la position de chacun dans la négociation de son contrat de travail (possibilité de ne pas se soumettre aux contraintes des employeurs potentiels). L'allocation universelle permettrait aussi à chacun d'accroître sa prise de risque économique en diminuant le risque social lié à la précarité. Elle permettrait de résorber une partie du gouffre qui existe entre les emplois proposés par le marché et le souhait personnel des individus en ce qui concerne ce qu'ils ont vraiment envie de faire.

Actuellement, les profils des postes exigés par le marché sont le monopole de groupes privés et de puissances publiques. L'individu n'a que très peu part à la définition de l'utilité sociale de l'activité économique. Ferry envisage, grâce à l'allocation universelle, la possibilité de mettre en place « un secteur quaternaire » d'activités personnelles autonomes.

Il comprendrait des activités non-mécanisables (activités qui ne pourraient être rattrapées par les technologies de l'information qui exigent des compétences et des qualifications de plus en plus pointues).

Pour Ferry, il y a actuellement deux mondes; d'une part celui de l'économie mondiale (la grande production mécanisée) et d'autre part, un monde hétéroclite fait d'activités locales. Ce deuxième monde est le monde des exclus, des économies végétatives, marginales, précaires, parallèles, souterraines. C'est là qu'il faut structurer quelque chose de neuf, une nouvelle économie sociale qui demeure intégrée aux sociétés civiles (différente des entreprises de réinsertion sociale).



Dans ce secteur quaternaire, devraient se retrouver tous ceux qui sont exclus des trois autres secteurs pour autant que les activités qui y sont déployées ne soient pas vulnérables aux rationalisations, mécanisations, automatisations. Il doit uniquement englober des activités personnelles et autonomes. Ces activités doivent contribuer à la réalisation d'un choix de vie et leurs profils ne sont pas pré-définis par des structures extérieures comme les entreprises.

Pour Ferry, une allocation universelle permettrait de tester dans le monde social des aspirations structurellement contrariées par la réalité que constituent les filières imposées pour les causes de l'insertion professionnelle dans l'économie mondiale.

Le secteur quaternaire n'est pas un secteur abrité de la sanction du marché. Il s'agit de demeurer dans le monde marchand mais d'y permettre l'éclosion d'autres métiers.

L'allocation universelle, selon Ferry, solvabiliserait des besoins latents qui existent au niveau des bas revenus. Dans les revenus moyens, elle stimulerait l'achat de nouveaux biens de consommation durables ou de nouveaux services. Elle améliorerait aussi les anticipations des investisseurs et, partant, la gamme des produits et services disponibles. Mais, surtout, l'allocation universelle autoriserait l'échec, c'est-à-dire la mise en oeuvre, la poursuite et le recommencement ajusté d'expériences sociales fondées uniquement sur des aspirations personnelles.

Dans un troisième scénario, le deuxième scénario s'accompagne du maintien d'une certaine progressivité du système de taxation. Dans ce cas, les chômeurs et les retraités voient leur situation s'améliorer. Par contre les ménages les plus favorisés voient leur situation régresser.

3. Financement de l'allocation universelle

Des chercheurs de l'ULB ont testé trois scénarios d'allocation universelle sur un modèle informatique. Ces scénarios sont basés sur le versement par l'Etat d'un revenu fixe inconditionnel de 128.000 FB par an et par équivalent adulte avec un taux de taxation uniforme de 36% portant sur l'ensemble des revenus.

Dans le premier scénario, les allocations familiales et les revenus d'assistance (minimex) sont remplacés par l'allocation universelle. Dans ce cas, on constate peu de changements au niveau des revenus. Les ménages les plus pauvres bénéficient quelque peu de la mesure alors que les ménages à revenus supérieurs y perdent ou ne sentent pas la différence, à l'exception des ménages les plus riches qui y gagnent. D'une manière générale, dans chaque catégorie, il y a des gens qui perdent beaucoup (retraités, ménages à risques) et d'autres qui gagnent beaucoup (personnes en activité sans enfants, chômeurs, invalides).

Dans le second scénario, les chercheurs ont simulé un système où l'allocation universelle coexiste, pour les plus pauvres, avec le système de revenu actuel (le système le plus favorable au ménage est retenu). La comparaison des résultats ne fait guère apparaître de progrès majeurs. Les retraités, les pensionnés recevant un complément de retraite et les personnes vivant de l'assistance sociale (entre autre les femmes seules) verraient leurs situations s'améliorer.